I.S.S.N. : 0758-2374

DLP 21-10-855678 5

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CÉDEX

ABONNEMENT ANNUEL : 105 F Régisseur Recettes D.D.A. CCP DIJON 3405 12 K

☎ (80)22.19.38 ÉDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 25 - 15 octobre 1985

COLZA

Les stades des parcelles sont toujours très hétérogènes. Dans certains cas les colzas couvrent le sol, dans d'autres cas ils ne sont pas encore levés. Une situation intermédiaire, avec des parcelles au stade cotylédonnaire, existe depuis les pluies du 4-6 octobre (de 10 à 20 mm dans la partie Sud de la Circonscription : Saône-et-Loire, Côte-d'Or. . .)

APPORT D'AZOTE : Dans les parcelles au stade cotylédonnaire et n'ayant pas reçu d'azote au semis, apportez 30 à 40 unités sous forme d'ammonitrate, afin de favoriser l'implantation de la culture.

ALTISES - CHARANCONS DU BOURGEON TERMINAL :

- **Dans les parcelles en retard : intervenez rapidement en présence de morsures d'altises.**
- **Dans les parcelles au stade 2-3 feuilles et plus ; si les arrivées de charançons (7 au 14/10) ne sont pas couvertes par un traitement, prévoyez une application insecticide dans le courant de cette semaine.**
- Le vol de charançon du bourgeon terminal a débuté dans la semaine du 7 au 12/10, dans tous les départements, y compris la Saône-et-Loire. Les pontes de ce ravageur n'ont lieu que sur des colzas ayant au moins 3 feuilles vraies.

  Prévoyez une application insecticide avec un pyréthrinoïde dans le courant de cette semaine :
  - si le dernier traitement avec ce type de produit a été fait avant le 20/09
  - Si le dernier traitement avec une spécialité à base de parathion a été fait avant le 5/10
  - Si la parcelle n'a reçu aucun insecticide.
- Quelques captures d'altises ont eu lieu début octobre : Sénonais, Auxerrois dans l'Yonne, plaine de Dijon, Val de Saône (Hte-Saône, Jura, Côte-d'Or, Saône-et-Loire)

PUCERONS CENDRES : **A surveiller dans les parcelles en retard**

La présence de pucerons cendrés est signalée dans quelques situations : ils se localisent à la face inférieure des feuilles et provoquent leur crispation. Les conditions météorologiques actuelles sont très favorables à ce ravageur.

Dans les parcelles n'ayant pas atteint le stade 2-3 feuilles, un traitement à base de parathion aura une "action freinatrice" mais pas durable dans le temps. Si les infestations sont très importantes (ce qui est un cas rare) préférez une spécialité "spécifique pucerons": PIRIMOR, SERK . . .

P.36

Imprimerie de la Station BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - Directeur Gérant : J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AD.

CEREALES

PUCERONS et JAUNISSE NANISANTE

Les conditions climatiques actuelles perturbent fortement les levées. Celles-ci ne sont normales (1 à 3 feuilles pour les semis de fin septembre) que dans le Val de Saône et dans le secteur d'Aignay le Duc, ailleurs elles sont plus rares et hétérogènes.

Les pucerons sont assez peu présents et pas toujours capables de transmettre le virus. Le pourcentage de pieds porteurs varie d'une parcelle à l'autre entre 0-20 %.

Nous vous conseillons une surveillance régulière à partir du stade 1 feuille sachant qu'une intervention doit être envisagée lorsque les pucerons sont visibles par beau temps sans trop chercher (cela correspond à environ 10 % de pieds porteurs).

Produits autorisés et doses

Spécialités commerciales	Dose/ha	Matières actives	Teneur en grammes par litre	Dose/ha
NEXION 25	1,50 l	bromophos méthyl	250	375 g
NEXION 40	1,04 l		400	
RHODIANEX	1,50 l		250	
BAYTHROID	0,30 l	cyfluthrine	150	15 g
CYMBUSH KAFII SUPER SHERPA 10	0,20 l	cyperméthrine	100	20 g
DECIS	0,30 l	deltaméthrine	25	7,5 g
SUMICIDIN 10	0,25 l	fenvalérate	100	25 g
MAVRIK	0,20 l	fluvalinate	240	48 g
AMBUSH	0,25 l	perméthrine	250	62,5 g

DESHERBAGE (complément)

Il semble que le REVOX FLO (isoproturon + trifluraline) autorisé à la vente sur orge d'hiver soit disponible.

Cette spécialité s'utilise à 5 l par hectare dans les conditions analogues à celles de l'ESCURAN (post-semis-prélevée puis 3 feuilles de l'orge).

CULTURES LEGUMIERES

OIGNON

DESHERBAGE : Les conditions climatiques sèches que nous connaissons depuis la mise en place des cultures de jours courts expliquent l'inefficacité du RAMROD (propachlore).

De manière à limiter les infestations par les adventices, nous vous conseillons une application d'ioxynil (TOTRIL ou BENTROL W). Cet herbicide ne peut être utilisé que sur des cultures ayant dépassé le stade 2 feuilles vraies.

Etant donné les conditions météorologiques actuelles (faibles températures nocturnes et forts écarts), il convient de réduire les doses pour éviter toute phytotoxicité. Nous préconisons deux passages à 5 jours d'intervalle à raison de 0,8 l de produit commercial par hectare et par passage.

Ajoutons que le chlorprophame (CIPC) ne peut être appliqué qu'au stade "crochet relevé"; ce stade est souvent dépassé à ce jour.

MOUCHE : En l'absence de désinfection du sol (cas le plus fréquent), nous vous conseillons de réaliser rapidement une pulvérisation abondante à base de diméthoate à 800 g/ha ou chlorfenvinphos (BIRLANE), bromophos éthyl (NEXAGAN) ou encore trichloronate (PHYTOSOL).

LIMACE : Attention aux dégâts dans les parcelles irriguées.

* * *